

Recommandation 29

Radio-Canada a pour mandat de répondre aux besoins de toutes les régions du Canada et ce mandat doit continuer à inclure la diffusion de nouvelles locales, de reportages sur les activités communautaires et d'autres sujets pertinents. Il ne faudrait nullement s'efforcer d'établir une distinction artificielle entre les émissions locales et régionales afin de limiter les services que fournit Radio-Canada aux Canadiens de toutes les régions.

Recommandation 30

Il faudrait accorder à Radio-Canada les crédits nécessaires pour mettre sur pied un service de télévision régional nordique.

Recommandation 31

Il est primordial que Radio-Canada crée au Nouveau-Brunswick un centre de production complet et une station de télévision de langue anglaise.

Recommandation 32

Il ne faudrait imposer aucune limite préalable aux genres d'émissions que peuvent produire les stations de langues française et anglaise de Radio-Canada. Bien que l'effectif et les installations varient considérablement d'une station à l'autre, c'est à Radio-Canada qu'il incombe néanmoins de décider ce qu'il doit en être, sous réserve de l'approbation du CRTC et de l'allocation par le gouvernement des ressources financières voulues. Il faudra cependant que ces décisions concilient les objectifs d'efficience de la Société et son obligation de bien remplir son mandat afin de bien refléter la diversité des régions du Canada et de les bien servir.

Recommandation 33

Radio-Canada devrait utiliser ses ressources de façon que la couverture de ses émissions d'actualité et d'information soit la plus étendue et la plus équitable possible.